



COMMUNIQUE DE L'ANECAMSP ET DE LA FDCMPP 22 AVRIL 2022

DES MOYENS RENFORCES pour les CAMSP et les CMPP

A l'heure de la prochaine campagne tarifaire pour le champ médico-social, des renforts de moyens à hauteur de 25 millions d'euro ont été annoncés pour la stratégie nationale autisme et troubles du neurodéveloppement (TND) dans le cadre du déploiement des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) 0-6 ans, des PCO 7-12 ans et des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP).

Même si nous ne pouvons que saluer ce renfort de moyens, l'enveloppe allouée semble insuffisante et orientée de manière réductrice face à la saturation de nos services.

Des dispositifs diversifiés pour répondre aux différentes situations des enfants et des familles

Les CAMSP et les CMPP interviennent à l'articulation des secteurs sanitaires et médico-sociaux pour proposer un parcours sans rupture comprenant le diagnostic et les soins.

Le dispositif d'action médico-sociale précoce doit être diversifié pour répondre aux besoins de l'enfant dont les troubles et pathologies peuvent apparaître à différentes étapes de la vie de l'enfant.

Dans certains cas, les troubles et handicaps pourront être repérés et/ou diagnostiqués dès la naissance par les services hospitaliers. A l'issue de l'hospitalisation, d'autres services tels que les CAMSP devront prendre le relais pour accueillir l'enfant et accompagner les familles.

Dans d'autres situations, l'expression des troubles apparaitront plus tardivement. Il sera nécessaire d'accueillir l'enfant et sa famille pour proposer un accompagnement thérapeutique, établir un diagnostic et élaborer en concertation avec la famille un projet thérapeutique pour le bébé ou le jeune enfant. Il est nécessaire de laisser le temps pour obtenir l'adhésion de la famille. Les CAMSP, comme les CMPP, ont entre autres les missions de diagnostics, de soins et de guidance parentale.

Les CMPP peuvent intervenir pour prendre en charge des enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant des troubles psychoaffectifs, des troubles neurodéveloppementaux ou des problématiques psycho-sociales.

Les CAMSP et les CMPP ont des spécificités communes

Les CAMSP et les CMPP ont des spécificités communes qu'il est essentiel de défendre : La mission de diagnostic nécessite l'accès direct des familles aux CAMSP et aux CMPP.

La complémentarité des missions de diagnostic et de soins nécessite la présence du médecin directeur technique pour garantir le projet thérapeutique de l'enfant et la coordination des soins avec les autres intervenants dans le projet de l'enfant.

Compte tenu du manque de moyens en personnels spécialisés, les délais d'accueil aux CAMSP et aux CMPP sont déraisonnablement longs et préjudiciables aux enfants.

Les PCO peuvent permettre de répondre plus rapidement aux sollicitations des familles mais ne sont pas en mesure de les recevoir. Leurs efficiences à long terme est conditionnée par la capacité des structures d'aval de niveau 2 à prendre les relais : Il est indispensable de rebaser les CAMSP et les CMPP.

Par ailleurs, il est indispensable de rendre les métiers des professionnels des CAMSP et des CMPP plus attractifs en revalorisant les rémunérations de tous les personnels.

Les CAMSP et les CMPP ont des spécificités différentes et complémentaires

LES CAMSP

Les CAMSP s'adressent aux jeunes enfants de 0 à 6 ans. Il convient de ne pas confondre la précocité avec l'âge des enfants. La précocité est corollée aux troubles de l'enfant et pas seulement à son âge. L'expression de certains troubles peut apparaître plus tardivement par exemple après 3 ans justifiant l'intervention des Camsp auprès des enfants de 0 à 6 ans. Par ailleurs, l'élaboration concertée avec les parents du projet de soins de l'enfant et le soutien du CAMSP lors des premières années d'inclusion scolaire souvent éprouvantes pour les familles.

La nécessaire complémentarité des missions de dépistage, de prévention, de diagnostic, de soins et de ressource garantissant un parcours sans rupture en particulier pour les enfants vulnérables ou à risque permettant un diagnostic et un accompagnement précoce justifie le financement conjoint en rappelant que la priorité est de privilégier la simplification du parcours des enfants et de leurs familles plutôt que la simplification du financement au détriment d'un accès et un parcours sans rupture pour les familles.

La polyvalence des CAMSP accueillant les enfants quels que soient leurs troubles, pathologies ou handicaps garantissant que tout enfant pourra bénéficier de soins en référence aux RBPP des Camsp quelles que soient ses difficultés nécessite un plateau technique pluridisciplinaire qualifié avec un médecin pédiatre ou neuropédiatre. Celui-ci permet ainsi au CAMSP de disposer d'une expertise pour accompagner les enfants de 0 à 6 ans.

LES CMPP

Depuis maintenant plusieurs mois, nos structures sont contraintes à des fonctionnements dégradés face à une vague de demandes de prise en charge inédites. Les familles, les écoles, les plateformes, les médecins généralistes et les pédiatres nous adressent massivement de nouvelles demandes

d'accompagnements pour des difficultés qui dépassent le champ des TND. Les professionnels sont épuisés et les capacités ont atteint leurs limites depuis bien longtemps.

Aussi, dans l'intérêt des enfants que nous accompagnons et de leurs familles, nous demandons :

- A être pleinement reconnus comme faisant partie de l'offre de soin en pédopsychiatrie ambulatoire au même titre que les CMP. Aussi nous souhaitons également bénéficier des renforts de moyens annoncés par le Président de la République à l'issue des Assises de la Santé Mentale.
- Plus largement, à bénéficier de renforts de moyens à la hauteur des besoins qui ont explosé suite à la crise sanitaire, afin notamment de pouvoir répondre dans des délais raisonnables aux refus scolaires anxieux, à l'augmentation des syndromes anxio dépressifs des enfants et des adolescents, à l'augmentation des idées suicidaires chez les jeunes.
- Mettre fin au double discours qui consiste à demander des soins de qualité dans de meilleurs délais tout en diminuant de fait les moyens de nos structures n'est pas acceptable.
- A rester des services de soins généralistes et accessibles à tous.
- A mettre fin définitivement à la problématique des prises en charges complémentaires en orthophonie, à l'instar des CMP, qui engendre chaque année des ruptures de parcours pour de trop nombreux enfants.